

ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE



Mandat de prélèvement SEPA

SEPA (Single Euro Payments Area) : nouveau moyens de paiement européens

Référence unique du Mandat :

En signant ce formulaire vous autorisez l'ONCF à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ONCF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identité de l'adhérent

Nom :

Prénom :

Titulaire du compte

Titulaire :

Adresse :

Désignation du compte à débiter

IBAN

--	--	--	--	--	--	--



Prélèvement récurrents / répétitifs

Créancier

ONCF
263 rue de PARIS
Case 539
93515 MONTREUIL CEDEX

Créancier

FR94ZZZ620767

Signature

Fait à.....

Le.....

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.